

Date: 13/11/2021 [11:06:34 CET]
De: SNES Lot et Garonne <snes47@bordeaux.snes.edu>
À: infos.snes47@bordeaux.snes.edu
Objet: Urnes, agenda et tirelire ...

Bonjour à toutes et tous

ÉLECTIONS INTERNES FSU: VOTEZ ET FAITES VOTER !

Du jeudi 4 novembre au jeudi 25 novembre 2021, se déroulent les élections internes de la FSU afin de préparer le Congrès national de Metz du 31 janvier au 4 février 2022. Les syndiqué.e.s à jour de leur cotisation

2020-2021 ainsi que les nouvelles/aux adhérent.e.s sont électrice /eur-s

En pratique, le bulletin de vote comporte deux parties :

1. Le vote d'orientation fédérale nationale comportant 5 listes des tendances (courants de pensée) de la FSU
2. le vote du rapport d'activité fédérale.

Les textes soumis au vote sont à retrouver dans le supplément du magazine de la FSU « POUR » n°235 octobre 2021 et disponibles à l'adresse suivante : <https://fsu.fr/textes-de-congres-metz-fevrier-2022/>

Comment participer au vote ?

- Dans chaque établissement, le matériel de vote est envoyé au S1 et le vote s'y déroule. Il comporte une notice explicative, le bulletin de vote à photocopier, le procès verbal de dépouillement ainsi que la liste

d'émargement. La liste des électrice/eur-s est disponible sur l'espace adhérent de chaque S1 d'établissement pour vérification de la liste d'émargement.

- Dans les établissements où il n'y a pas de S1 identifié, l'ensemble des électeurs/rices sont considéré.e.s comme isolé.e.s et doivent donc voter par correspondance avec le matériel reçu par voie postale à leur

domicile.

Toutes les informations sont aussi à l'adresse suivante :

<https://bordeaux.snes.edu/Vote-d-orientation-FSU-Du-jeudi-4-au-mardi-25-novembre-2021.html>

Pour toute question, n'hésitez- pas à nous contacter.

AGENDA ET DATES À RETENIR.

- Mouvement inter académique

Le serveur SIAM est ouvert depuis le mardi 9 novembre 2021 à midi jusqu'au mardi 30

novembre 2021 à midi. Vous pouvez saisir vos vœux académiques ainsi que les vœux sur les postes spécifiques nationaux.

- Congrès départemental de la FSU47, le 9 décembre 2021 : Conformément au règlement intérieur de la FSU47, il est ouvert à toutes et tous les syndiqué-es du département.

Lors de ce congrès, le rapport d'activité départemental ainsi que le bilan financier seront soumis au vote.

Une large part du congrès départemental servira à débattre des textes qui seront les mandats de la FSU pour 3 ans. Vous avez reçu un autre cahier (de couleur rose) contenant l'ensemble de ces textes. Pensez à le garder pour le 9/12.

Si vous souhaitez participer au Congrès de la FSU47 qui aura lieu le 9 Décembre 2021 à **l'INSPE d'Agen (campus Michel Serres)** inscrivez- vous par mail à la FSU47 (fsu47@fsu.fr) et mettez le SNES47 en copie (snes47@bordeaux.snes.edu).

Formalités administratives :

La demande d'autorisation d'absence à titre syndical est à déposer auprès de son supérieur hiérarchique au minimum 3 jours avant le congrès accompagnée de la convocation (en PJ). Cette demande doit donc être déposée au plus tard le 5 décembre 2021.

Les frais de déplacement seront remboursés sur demande.

BUDGET 2022

Le budget éducation nationale pour l'année 2022 prévoit la création de 350 postes de CPE et encore une suppression de 410 postes d'enseignants dans le 2nd degré.

Cette suppression est à mettre en relation avec ce que nous a annoncé le DASEN47, à savoir, une suppression de postes dans le 47 liée à la « baisse » du nombre d'élèves dans les collèges-lycées du département.

A ce jour, les effectifs sont surchargés, les HSA explosent, les postes ne sont plus pourvus (par les étudiants, les contractuels même éloignés géographiquement, les titulaires!)

BUDGET 2021: BLANQUER A ENCORE FAIT DES ÉCONOMIES!!!

75 millions d'euros n'ont pas été utilisés sur le budget 2021 !!

Pour rappel 200 millions d'euros n'avaient pas été utilisés en 2018 et 212 millions d'euros en 2020 !

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSION PERMANENTE

La DGESCO a envoyé un message à tous les chefs d'établissement leur signalant qu'il est impossible d'installer une commission permanente sans délégation de compétences.

Le SNES national conseille alors d'installer la commission permanente et de lui déléguer une compétence « accessoire ».

Une liste de compétences accessoires est disponible sur le site du SNES national <https://www.snes.edu/article/ca-faire-vivre-la-democratie>

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Conseil d'Etat dans sa décision n°449941 du 5 novembre 2021 affirme que le chef d'établissement est tenu de tenir compte des demandes de mise à l'ODJ au titre des questions

diverses .

Bien cordialement

L'équipe du SNES47

Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Geneviève Cathala (responsable du S1 retraités), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2)

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)